Syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas-de-Calais (Siren : 255902918)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Lille
Arrondissement	Lille
Département	Nord
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	27/12/2002
Date d'effet	27/12/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	Mme Anne-Marie STIEVENART

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	6 rue du bleu mouton
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	59800 Lille
Téléphone	
Fax	
Courriel	c.thibaut@enr-lille.com
Site internet	www.enr-lille.com

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	1 043 553
Densité moyenne	213,93

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
59	Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (255902710)	SM ouvert
59	Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut (255900748)	SM ouvert
62	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (256203845)	SM ouvert

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
REGION NORD PAS DE CALAIS (235900016)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Autres actions environnementales *Le syndicat mixte a pour objet :  de contribuer en tant que de besoin à la réalisation la plus efficace possible des Chartes des trois Parcs Naturels Régionaux par la mutualisation, l'animation et la formation, la coordination et le transfert d'expériences, de l'ingénierie technique en mission dans les trois territoires de Parc,  de coordonner les démarches des Parcs qui s'intègrent dans des processus de concertation ou de négociation à l'échelle départementale, régionale, nationale, européenne et internationale,  d'être maître d'ouvrage de programmes d'actions que ses membres jugent stratégiques de conduire à l'échelle inter-parcs,  d'être maître d'¿uvre, à la demande d'un ou plusieurs de ses membres, de programmes d'actions nécessitant une capacité d'ingénierie à durée déterminée,  de mettre en ¿uvre et coordonner l'harmonisation graphique des outils de communication des trois Parcs Naturels Régionaux en cohérence avec la charte graphique nationale de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France,  de développer les outils de communication à l'échelle de la région Nord - Pas-de-Calais,  de capitaliser les expériences et les acquis menés sur les territoires de Parc et d'en assurer l'information et la diffusion dans le cadre des échanges avec les autres territoires organisés de la région Nord - Pas-de-Calais,  d'assurer la gestion et l'animation du Centre Régional de Ressources*

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)